

RAPPORT ANNUEL 2010

SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE
ET FINANCIÈRE
DE L'ARTOIS

Bolloré 

RAPPORT ANNUEL 2010

SOCIÉTÉ
INDUSTRIELLE
ET FINANCIÈRE
DE L'ARTOIS

**Assemblée générale ordinaire
et extraordinaire du 10 juin 2011**

Société anonyme au capital de 5324000 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33
Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com
562 078 261 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 MARS 2011

Comte de Ribes

Président d'honneur, administrateur

Cédric de Bailliencourt

Président du Conseil

Vincent Bolloré

Représentant Bolloré Participations

Emmanuel Fossorier

Représentant Compagnie du Cambodge

Hubert Fabri

Olivier Roussel

Jean-Philippe Hottinguer

Christoph von Malaise

Edmond Marchegay

Céline Merle-Béral

Représentant Société Bordelaise Africaine

Philippe de Taux de Wardin

Représentant PF Représentation

François Laroze

Directeur général

INFORMATION FINANCIÈRE

Cédric de Bailliencourt

Directeur financier

Tél. : +33 (0)1 46 96 46 73

Fax : +33 (0)1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion	5
Rapport du Conseil	6
Données sociales	15
Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux	17
Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne	18
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	24
États financiers consolidés	25
Bilan consolidé	26
Compte de résultat consolidé	28
État du résultat global consolidé	29
Variation de la trésorerie consolidée	30
Variation des capitaux propres consolidés	32
Annexe aux comptes consolidés	33
Notes sur le bilan	40
Notes sur le compte de résultat	54
Autres informations	59
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	67
Comptes annuels	69
Bilan	70
Compte de résultat	72
Annexe aux comptes annuels	73
Notes sur le bilan	73
Notes sur le compte de résultat	75
Informations diverses	76
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	77
Filiales et participations au 31 décembre 2010	78
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	80
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	81
Résolutions	83
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011	84
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011	85
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	87
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières	88
Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011	89
Autres informations réglementées	91
Attestation du rapport financier annuel	92
Document d'information annuel	92

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil	6
Données sociales	15
Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux	17
Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne	18
Rapport des Commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	24

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires, qui progresse de 11 %, reflète la progression de l'activité d'IER. Le résultat opérationnel pratiquement à l'équilibre bénéficie également de la forte amélioration des résultats d'IER par rapport à l'exercice 2009.

Le résultat financier qui s'élève à 25 millions d'euros intègre principalement la quote-part de résultat de la Financière du Loch, qui comprend une importante reprise de provisions sur les titres Aegis, et des dividendes reçus des participations.

Le résultat net consolidé ressort à 23,1 millions d'euros, contre 7,8 millions d'euros en 2009.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 626 millions d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 163 millions d'euros, grâce à la progression des résultats et des cours de Bourse des titres du Groupe et des participations.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires	125	112
Résultat opérationnel	(1)	(20)
Résultat financier	25	27
Part dans le résultat net des entreprises associées	0	0
Impôts	(1)	1
Résultat net	23	8
dont part du Groupe	23	17

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social s'établit à 24 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2009. Il correspond principalement à la quote-part de résultat de la Financière du Loch, qui comprend essentiellement une importante reprise de provisions sur les titres Aegis.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2010, la trésorerie de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 5,1 millions d'euros, contre - 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

PARTICIPATIONS

FINANCIÈRE DU LOCH (11,9%) ET COMPAGNIE DE PLEUVEN (12,0%)

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient directement 11,9% de la Financière du Loch et 12,0% de la Compagnie de Pleuven, qui gèrent un portefeuille de participations, dont notamment :

Havas

Au 31 décembre 2010, le Groupe Bolloré détient 32,9%⁽¹⁾ du capital d'Havas. La valeur boursière de cette participation s'élève à 551 millions d'euros au 31 décembre 2010.

En 2010, le revenu a atteint 1 558 millions d'euros, en hausse de 8,1 %, avec une croissance organique de 3,5 %. Son New business est en croissance de 46 % à 1,9 milliard d'euros. Le groupe publicitaire a connu une amélioration de sa rentabilité et de sa situation financière. Le résultat opérationnel courant s'établit à 202 millions d'euros, en hausse de 12 %, et le résultat net part du Groupe s'élève à 110 millions d'euros, en augmentation de 20 %. La trésorerie nette continue sa progression à 87 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 48 millions d'euros un an plus tôt.

Aegis

Au 31 décembre 2010, le Groupe Bolloré détient 26,5%⁽²⁾ du capital d'Aegis, représentant une valeur boursière de 556 millions d'euros.

Aegis a réalisé un chiffre d'affaires de 1 459 millions de livres sterling, faisant ressortir une croissance organique de 5,8 %. Le résultat opérationnel courant est en progression de 13 % à 192 millions de livres sterling, et le bénéfice net part du Groupe s'élève à 41 millions de livres sterling, contre 63 millions de livres sterling en 2009. L'endettement financier d'Aegis est de 331 millions de livres au 31 décembre 2010, contre 257 millions de livres en 2009. Le Groupe Bolloré a déconsolidé la participation dans Aegis en juillet 2010.

IER (52,4%)⁽³⁾

IER est un acteur majeur de l'équipement des grands réseaux de transport en terminaux et automates de billetterie et en équipements de contrôle d'embarquement permettant le traitement sécurisé et automatisé des flux de passagers et de bagages. IER est également leader dans les solutions d'identification automatique pour le contrôle des flux et des marchandises pour les chaînes et les opérateurs logistiques. Sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de la RFID (*Radio Frequency Identification*, système d'identification par radiofréquence) en fait un précurseur dans le déploiement de ces nouvelles solutions. Enfin, IER est leader mondial pour la fourniture d'équipements de sécurité et de contrôle d'accès.

En 2010, IER a réalisé un chiffre d'affaires de 124,1 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à l'exercice 2009. La reprise de l'activité en 2010, associée aux efforts de redressement menés les exercices précédents, a permis de retrouver des conditions de rentabilité. En support à sa nouvelle stratégie, IER poursuit ses investissements technologiques dans ses trois métiers à hauteur de 7,8 millions d'euros (totalement enregistrés en charges sur l'exercice). Des contrats-cadres importants signés en 2010, notamment avec La Poste, la Cnaf, de grands opérateurs aériens, assurent une bonne visibilité sur 2011.

IER se concentre sur ses trois métiers stratégiques et a procédé en mars à la cession de sa filiale IER Graphic.

L'activité Libre-service et enregistrement a renoué avec la croissance en 2010, notamment en Amérique du Nord dans le secteur aérien, et grâce à une nouvelle gamme de terminaux et au développement d'une offre libre-service spécifique par marché.

L'activité Contrôle d'accès a connu une croissance soutenue suite à la réalisation d'importants contrats obtenus dans le secteur des transports publics et au regain de dynamisme des filiales d'Amérique du Nord.

L'activité Identification automatique a connu une progression significative de son chiffre d'affaires et de sa part de marché grâce au gain d'importants projets dans les secteurs de la distribution et de la logistique (solutions RFID).

(1) Dont 28,2 % détenus par la Financière du Loch et 4,7 % détenus par Bolloré.

(2) Dont 24,8 % détenus par la Financière du Loch, 0,3 % détenu par Bolloré Participations et 1,4 % par Nord-Sumatra Investissements.

(3) Consolidé en intégration globale.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 24 016 669,14 euros; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

Résultat de l'exercice	24 016 669,14
Report à nouveau antérieur	22 904 127,74
Bénéfice distribuable	46 920 796,88
Dividendes	5 057 800,00
Au compte « Report à nouveau »	41 862 996,88

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 19 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2011.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2009	2008	2007
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	-	-	206,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	-	-	54,84

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 31 décembre 2010 :

	% du capital
Financière Moncey	42,05
Société Bordelaise Africaine	30,19
Bolloré	9,32
Compagnie du Cambodge	7,32
Socfrance	6,84
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,01
Sous-total Groupe Bolloré	95,73
Public	4,27
Total	100,00

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

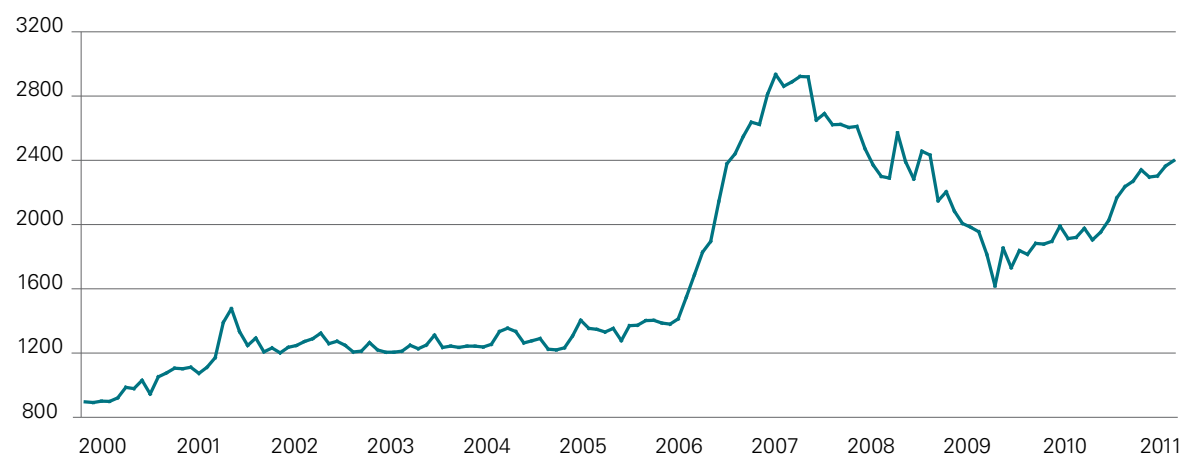
À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 54, celui des actionnaires inscrits au nominatif administré s'élevant à 584 (Source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2010, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



RAPPORT DE GESTION

(en euros)

Cours au 31 décembre 2009	1 835,00
Cours au 31 décembre 2010	2 301,01
Cours au 1 ^{er} mars 2011	2 352,02

Au 1^{er} mars 2011, la capitalisation boursière de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 626,1 millions d'euros.

Le nombre de titres échangés s'élève à 839 et les montants échangés s'élèvent à 1,814 million d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES

Néant.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du même Code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 59445 euros, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Nous vous proposons de fixer le montant global maximum des jetons de présence à la somme de 65390 euros.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, à parts égales à prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionariat de la société au 31 décembre 2010 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société, en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Se reporter au paragraphe « Prise de participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

La durée de leurs fonctions est de trois années au plus.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 85 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette proportion venait à être dépassée, l'administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des cas de cessation des fonctions d'administrateur prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

TABEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ART. L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (8^e résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 700 000 euros Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 d'euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (9^e résolution) Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (10^e résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 700 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 (11^e résolution) 1 % du capital Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 11 août 2011)

Il n'a pas été fait usage de ces délégations de compétence au cours de l'exercice 2010.

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2011 DE RECONDUIRE LES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira le 10 juin 2011 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, de consentir une délégation de compétence au Conseil, à l'effet :

- de procéder, en une ou plusieurs fois, avec droit préférentiel de souscription, à l'émission de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société.
- Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières serait limité à 200 millions d'euros et l'augmentation de capital résultant de l'utilisation de cette autorisation ne devrait pas excéder 1,7 million d'euros ;
- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions ne pourraient avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1,7 million d'euros, qui s'imputerait sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital.

La durée de ces autorisations (vingt-six mois) expirerait le 10 août 2013. Il sera proposé, en outre, à l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire de se prononcer sur un projet de résolution tendant à conférer tous pouvoirs au Conseil à l'effet de réaliser une augmentation de capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

La durée de ces autorisations expirerait le 10 août 2013.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18.-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Néant.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice. Le Conseil du 31 août 2010 s'est prononcé pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odet ;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Président de Sofibol, Compagnie de Bénodet, Compagnie de Treguennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Méditerranée, Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odet, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de Batscap et Socotab, de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA).

(R) Renouvelé.

RAPPORT DE GESTION

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration d'Havas;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration de Financière de Kéréon et de Plantations des Terres Rouges;
- Administrateur délégué de Financière de Kéréon;
- Administrateur de African Investment Company, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Cormoran Participations, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, BB Group, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, SFA, Sorebol et Technifin;
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Intercultures, Socfinde, Terrasia, Socfinal, Induservices (SA), Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol, Agro Products (Investment Company Ltd).

Comte de Ribes, Président d'honneur et Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine;
- Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois;
- Vice-président de Bolloré;
- Directeur général de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard;
- Administrateur de Bolloré, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie;
- Administrateur de Ciments Français.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Redlands Farm Holding;
- Vice-président de Financière du Champ de Mars;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges, Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements, SFA;
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) au Conseil de SAFA Cameroun.

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia, Socfinal, Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB).

François Laroze, Directeur général

Date d'entrée en fonction : 31 août 2010

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Directeur général de Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois;
- Président de Bolloré Africa Logistics jusqu'au 3 février 2011, Compagnie de Port-Manech, Compagnie de la Pointe d'Arradon, Compagnie de Roscoff, Sofiprom, Financière de Redon, Socfrance, Financière de Concarneau, Financière Arnil, Financière du Letty, Financière de Nevez, Financière de Plougastel, Financière de Saint-Renan;
- Représentant permanent de Bolloré à la présidence de Compagnie Saint-Gabriel, de Financière Arnil au Conseil de Financière de Cézembre, de Financière de Cézembre aux Conseils de MP 42 et de Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles, de Société Navale de l'Ouest au Conseil de Société Navale Caennaise, de Financière du Champ de Mars au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA);
- Liquidateur de Société Centrale de Représentation.

Autres fonctions et mandats

- Président de Upside, UMT;
- Administrateur de Havas Media France;
- Membre du Conseil exécutif d'Havas Media Africa;
- Représentant de UMT, Président de Dynaxium.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur des sociétés African Investment Company SA, Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, Emacom, Internacional de Desarrollo Portuarios SA, Financière de Kéréon, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones y Inversiones, Participaciones Ibero Internacionales, Puertos Development International SA, Progosa Investment SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd, SNO Lines Ltd, Elder Dempster Lines UK;
- Représentant de SAGA au Conseil de Bolloré Africa Logistics Senegal;
- Directeur général de Hombard Publishing BV;
- Fondé de pouvoirs de JSA Holding BV.

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Havas Media Africa au Conseil de Havas Media Sénégal, de Havas Media Cameroun et de Havas Media Côte d'Ivoire.

Hubert Fabri⁽¹⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges.

Autres fonctions et mandats

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Intercultures, Induservices SA, Mopoli, Palmeraies du Cameroun, Socfinde, Socfinasia, Socfinal, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux

(R) Renouvelé.
(1) Administrateur.

(Sogescoll), Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Liberian Agricultural Company (LAC);

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB);
- Administrateur de Mopoli Luxembourg, Okomu Oil Palm Company, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, Socfinal, Terrasia;
- Cogérant de Brabanta;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm).

Compagnie du Cambodge, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011
Représentant permanent : Emmanuel Fossozier

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey, Rivaud Innovation, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de SAFA Cameroun.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Jean-Philippe Hottinguer⁽¹⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Président-directeur général de Jean-Philippe Hottinguer Corporate Finance;
- Membre des Conseils de surveillance de Devanlay SA, Etam Développement;
- Administrateur au Conseil d'Etam SA;
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie;
- Représentant de Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie au Conseil de Banque Jean-Philippe Hottinguer gestion privée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur au Conseil de Forestière Équatoriale.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Edmond Marchegay, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2008^(R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2010

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de Dévotis, DMC, Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie, ZODIAC.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

Olivier Roussel, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

- Président de la société Istac (SAS);
- Administrateur de Lozé et Associés.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bernard Global Investors Ltd, et Alternative Leaders SA.

Christoph von Malaise⁽¹⁾, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

Bolloré Participations, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)
Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012
Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge;
- Administrateur de Bolloré, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odé, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré Africa Logistics Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, SAFA Cameroun, SDV Congo, SFA.

Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Agro Products Investment Company Limited, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescoll), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm), Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB), Compagnie Internationale de Cultures, Induservices, Socfinal, Socfinasia, Socfindo, Terrasia.

(R) Renouvelé.

(1) Administrateur indépendant.

RAPPORT DE GESTION

Société Bordelaise Africaine, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Représentant permanent : Céline Merle-Beral

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

• Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

• Administrateur de Forestière Équatoriale.

Autres fonctions et mandats

Néant.

PF Représentation, Administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2010^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

Représentant permanent : Philippe de Traux de Wardin

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

• Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

• Administrateur de Plantations des Terres Rouges.

(R) Renouvelé.

Autres fonctions et mandats

• Administrateur de SOGB, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm), Société des palmeraies de la Ferme Suisse (SPFS-Palm'Or), Compagnie Internationale de Cultures, Socfinal, Socfinasia.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROPOSITION DE NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration du 31 mars 2011 a pris acte de la désignation d'Emmanuel Fossorier en qualité de représentant permanent de Compagnie du Cambodge pour la durée de son mandat au Conseil de la société.

Le mandat d'Edmond Marchegay arrive à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de ne pas renouveler son mandat et de nommer Sébastien Bolloré pour une durée de trois années soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Des comptes rendus des délibérations des Conseils d'administration des 15 décembre 2008, 9 avril 2009 et 31 août 2010, appelés à se prononcer sur les pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, sont présentés au point « Informations relatives au gouvernement d'entreprise » du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2010, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	420 745	390 300
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	420 745	390 300
François Laroze, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	436 792	386 424
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	436 792	386 424

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	285 633	285 633	285 000	285 000
Rémunération variable	90 000 ⁽¹⁾	90 000	60 000 ⁽¹⁾	60 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	42 383	42 383	42 383	42 383
Avantages en nature	2 729	2 729	2 917	2 917
Total	420 745	420 745	390 300	390 300
François Laroze, Directeur général				
Rémunération fixe	246 000	246 000	246 000	246 000
Rémunération variable	166 000 ⁽¹⁾	166 000 ⁽¹⁾	116 000 ⁽¹⁾	116 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	24 792	24 792	24 424	24 424
Total	436 792	436 792	386 424	386 424

(1) Partie variable liée aux résultats du Groupe Bolloré.

**TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Comte de Ribes		
Jetons de présence	29 600	29 600
Autres rémunérations	172 720	172 720
Hubert Fabri		
Jetons de présence	23 350	23 350
Edmond Marchegay		
Jetons de présence	3 050	3 050
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	2 288	2 288
Olivier Roussel		
Jetons de présence	19 913	19 913
Christoph Von Malaise		
Jetons de présence	2 288	2 288
Bolloré Participations		
Jetons de présence	28 083	29 104
Compagnie du Cambodge		
Jetons de présence	3 050	3 050
PF Représentation		
Jetons de présence	2 288	2 288
Société Bordelaise Africaine		
Jetons de présence	3 050	3 050
Total	289 680	290 701

RAPPORT DE GESTION

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au dirigeant mandataire social ni levée au cours de l'exercice.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Exercice 2010	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Cédric de Bailliencourt Président du Conseil d'administration Date début mandat : 31 août 2010 Date fin mandat : 31 décembre 2012		•		•		•		•
François Laroze Directeur général Date début mandat : 31 août 2010 Date fin mandat : 31 décembre 2012		•		•		•		•

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2010 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance et, en comparaison, le tableau au 31 décembre 2009.

Échéances (J = 31/12/2010) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs	4							4
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer	4							4
Factures non parvenues							62	62
Autres								
Total fournisseurs et autres comptes rattachés	4						62	66

Échéances (J = 31/12/2009) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs	9							9
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer	9							9
Factures non parvenues							59	59
Autres								
Total fournisseurs et autres comptes rattachés	9						59	68

DONNÉES SOCIALES

PÉRIMÈTRE : MONDE

Au 31 décembre 2010, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 704 collaborateurs employés par 13 entités juridiques. Elle détient une participation majoritaire de 52,41 % dans le capital d'IER.

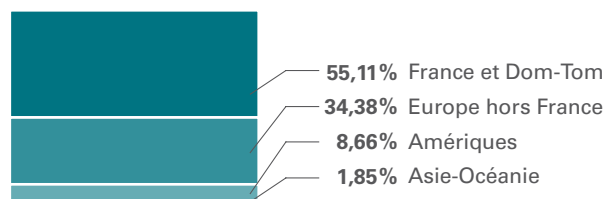
EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2010

EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

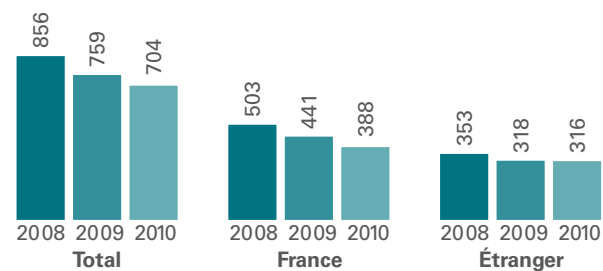
	France	Europe	Asie-Océanie	Amérique	Total
Industrie	388	242	13	61	704
En pourcentage	55,11	34,38	1,85	8,66	100,00

Parmi les 704 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois, 388 sont localisés en France et 316 sont localisés dans le reste du monde.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



EFFECTIFS PAR TYPE DE POPULATION

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Nombre	558	146	240	464	679	25	704
En pourcentage	79,26	20,74	34,09	65,91	96,45	3,55	100,00

Au 31 décembre 2010, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 146 femmes, soit 20,74 % de l'effectif total. Le Groupe emploie au 31 décembre 2010 : 240 salariés cadres (soit 34,09 % de l'effectif total) et 464 salariés non-cadres (soit 65,91 % de l'effectif total). Parmi les 704 salariés, 96,45 % sont sous contrat à durée indéterminée, soit 679 personnes.

EFFECTIFS PAR ÂGE

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Nombre	93	243	213	155	704
En pourcentage	13,21	34,52	30,26	22,01	100,00

RAPPORT DE GESTION

RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

En 2010, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 109 recrutements, dont 64,22 % correspondent à des embauches sous contrat à durée indéterminée.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	70	64,22
Contrat à durée déterminée (CDD)	39	35,78
Total	109	100,00

Le nombre total des départs en 2010 est de 128.

Motifs de départs	Effectif	%
Démission	55	42,97
Fin de contrat à durée déterminée (CDD)	19	14,84
Licenciement non économique	23	17,97
Licenciement économique	16	12,50
Retraite	6	4,69
Autres motifs	9	7,03
Total	128	100,00

FORMATIONS

En 2010, parmi les 704 salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois présents au 31 décembre 2010, 264 (soit 37,5 %) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

EFFECTIFS FORMÉS PAR TYPE DE POPULATION

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Nombre	193	71	173	91	262	2	264
En pourcentage	73,11	26,89	65,53	34,47	99,24	0,76	100,00

PÉRIMÈTRE : FRANCE

Le périmètre des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois est constitué de 3 sociétés pour un effectif au 31 décembre 2010 de 388 salariés.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité.

En France, le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

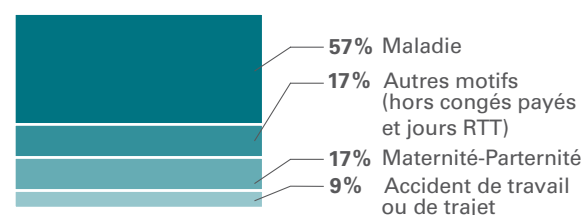
Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois compte au 31 décembre 2010 :

- 168 cadres autonomes (soit 43,30 % de l'effectif France) dont le forfait moyen est de 217,5 jours travaillés par an ;
- 24 salariés à temps partiel (soit 6,19 % de l'effectif France).

En 2010, 152 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 12 633 heures (soit une moyenne de 83 heures supplémentaires par salarié concerné).

ABSENTÉISME ET MOTIFS

L'absentéisme est réparti comme suit pour l'année 2010 :



RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a atteint 17 278 754 euros en 2010.

INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION, PEE

En 2010, 59489 euros ont été versés dans le plan d'épargne entreprise, qui compte à ce jour 33 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 0,34 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe et se répartissent comme suit :

- 21989 euros proviennent des versements des salariés ;
- 37500 euros proviennent de l'abondement de la société.

FORMATION

En 2010, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré un budget de 326301 euros, soit 1,89 % de la masse salariale, à la formation de ses salariés et dispensé un total de 4507 heures.

222 salariés ont suivi au moins une formation dans l'année pour une durée moyenne de 20 heures par salarié formé.

Sur un effectif France de 188 cadres et 200 non-cadres présents au 31 décembre 2010, 81 % des cadres et 34,5 % des non-cadres ont suivi une formation en 2010.

ŒUVRES SOCIALES

En 2010, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ont consacré un budget de 413390 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'Entreprise, soit environ 2,4 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2010, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a employé en France 10 personnes handicapées, parmi lesquelles deux ont bénéficié d'une action de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2010, le nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail) recensés est de 6.

Le budget consacré aux dépenses concernant l'hygiène et la sécurité en 2010 est de 40963 euros.

Celui-ci a notamment été utilisé pour former 77 salariés à la sécurité, soit environ 16,9 % de l'effectif France présent sur l'année.

Au total, le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois a dispensé 556 heures de formation sur ces thèmes, ce qui représente en moyenne près de 7 heures par salarié formé.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'exercice 2010, quatre accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- deux accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- un accord collectif relatif à l'intéressement ;
- un accord collectif relatif à d'autres sujets.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

En 2010, les sociétés françaises du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'ont pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

Le recours à la main-d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains).

En 2010, ce recours correspond à 17 personnes (en équivalent temps plein) et représente environ 4 % de la masse salariale.

DONNÉES RELATIVES À LA MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

	Unité de mesure	Données 2010
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	6 955
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	2 702
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l	
Fioul et diesel oil pour navires	t	
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	
Gaz	m ³	259 260

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 31 mars 2011, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. La durée de leurs fonctions est de trois années, et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de onze membres : Comte de Ribes (Président d'honneur et administrateur), Cédric de Bailliencourt (Président du Conseil d'administration), Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Christoph Von Malaise, Edmond Marchegay, Compagnie du Cambodge (représentée par Emmanuel Fossorier), Société Bordelaise Africaine (représentée par Céline Merle-Beral), Olivier Roussel, PF Représentation (représentée par Philippe de Traux de Wardin). Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le rapport annuel.

Parmi les onze membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel, Christoph Von Malaise et la société PF Représentation sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration, en séance du 31 août 2010, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Cédric de Bailliencourt et nommé François Laroze en qualité de Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le Conseil d'administration, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

MISSIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et de Président du Conseil, approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à quatre reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 8 avril 2010 (taux de présence : 100%)

- Activités et résultats ;
- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2009 ;
- Autorisation donnée au Président-directeur général d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- Documents prévisionnels ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Composition du Conseil ;
- Mandats des Commissaires aux comptes.

Séance du 11 juin 2010 (taux de présence : 90,9%)

- Choix entre les modalités d'exercice de la Direction générale de la société.

Séance du 30 juillet 2010 (taux de présence : 81,81%)

- Garantie à conférer par la société dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire par Financière de l'Odet;
- Convention soumise aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Séance du 31 août 2010 (taux de présence : 100%)

- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2010;
- Documents prévisionnels;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce;
- Répartition des jetons de présence;
- Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil;
- Choix entre les modalités d'exercice de la Direction générale de la société;
- Examen de la recommandation complétant le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef et relative à la présence de femmes dans les Conseils.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil d'administration, en séance du 31 août 2010, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'autoévaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières, comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010 a renouvelé les mandats d'administrateurs du Comte de Ribes, de Cédric de Baillencourt, de Hubert Fabri, de Jean-Philippe Hottinguer, de Christoph von Malaisé, de Bolloré Participation et de PF Représentation.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions. Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe, de faire application des dispositions de l'Article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de

disposer d'un Comité spécialisé. Il est composé de deux administrateurs indépendants, Alain Moynot et Lucien Vochel, nommés en considération de leur compétence et de leur expertise financière. Le Comité d'audit a été renouvelé à l'identique par le Conseil d'administration du 10 juin 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit est présidé par Alain Moynot.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Comité d'audit du 19 janvier 2010 :
 - présentation du service d'audit interne, du plan d'audit 2010;
 - commentaires sur les résultats 2009.
- Comité d'audit du 24 mars 2010 :
 - présentation des résultats 2009;
 - conclusion des Commissaires aux comptes sur les travaux réalisés.
- Comité d'audit du 30 août 2010 :
 - Examen des comptes semestriels.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 a fixé à 59455 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée de porter ce montant à 65390 euros.

Le Conseil du 31 août 2010 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit à parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La gouvernance de la société relève du rapport Afep-Medef d'octobre 2003 – *Le Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* –, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publiées en janvier 2007, et des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, publiées en octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr).

L'ensemble de ces textes a été, en décembre 2008, consolidé pour former le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'Afep et le Medef en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société

RAPPORT DE GESTION

n'avait procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires sociaux. Le Conseil du 9 avril 2009 appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de Comité spécialisé, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions. Il est rappelé que, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, le Comité d'audit a été implémenté au niveau de Financière de l'Odette, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit par un Conseil d'administration en date du 9 avril 2009.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, ont opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil, appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant, a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe,
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé Afep-Medef recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions, a décidé, eu égard à la structure de l'actionariat de la société, de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir.

Le Conseil d'administration du 31 août 2010, appelé à se prononcer sur la recommandation d'avril 2010 relative à la présence de femmes dans les Conseils et complétant le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef, a pris acte des dispositions de la recommandation et a déclaré qu'il s'efforcera de l'avenir de privilégier les candidatures féminines lorsque de nouveaux postes seraient à pourvoir, sans pour autant s'engager sur un pourcentage minimum.

Cette dernière appréciation est sans objet depuis l'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et après accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe a retenu la définition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers publié en janvier 2007 et complété en 2010, qui indique que la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

LA GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du rapport annuel. Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

• Risque de marché sur actions cotées.

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de la Bourse.

• Risque de liquidité.

Une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe qui s'assure du financement correct des activités du Groupe, notamment à travers des financements bancaires diversifiés. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis.

• Risque de taux.

Les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts décidées par la Direction générale du Groupe sont détaillées dans les notes annexes des comptes consolidés.

• Risque de crédit.

Un suivi mensuel du besoin en fond de roulement (BFR) est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe. La gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances des clients est effectué, tant à l'échelon du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

• Risque de devise.

Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau du Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel.

• Risque opérationnel.

Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque Direction de division. Par ailleurs, une supervision est faite par le comité des risques et la direction des assurances du Groupe.

• Risque juridique.

Pour limiter l'exposition à ces risques, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique du Groupe s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe.

L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division. L'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe a retenu la définition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers publié en janvier 2007 et complété en 2010, qui indique que le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien

appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

RAPPORT DE GESTION

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Le comité d'audit

Le rôle et les attributions de ce comité sont précisés ci-avant au paragraphe « comités spécialisés ».

Le comité des risques

Le comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et sur un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Thierry Quéron, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Philippe Bailly.

DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONTRÔLE INTERNE

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les Directions de divisions et les Directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services de trésorerie et de contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

DISPOSITIF ÉTHIQUE

Une Charte des valeurs du Groupe a été rédigée cette année. Elle constitue un socle sur lequel repose notre dispositif éthique. Un code « métiers » est en cours de finalisation : le Code général de conduite des affaires des sociétés des divisions industrielles du Groupe. La fonction « éthique et conformité », rattachée à son plus haut niveau à la Direction générale du Groupe, est déclinée dans les divisions, le Directeur éthique et conformité ayant pour mission essentielle d'assurer le déploiement et le respect du dispositif éthique.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe, définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe, a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2010-07 du 3 novembre 2010, relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Un questionnaire relatif aux actions de développement durable est adressé chaque année aux différentes entités du Groupe. Ce questionnaire s'appuie sur les sept enjeux de la stratégie de développement durable du Groupe qui sont :

- 1 – Partager une même éthique des affaires ;
- 2 – Garantir la sécurité des collaborateurs et développer leur employabilité ;
- 3 – Maîtriser et réduire les risques ;
- 4 – Optimiser les produits et services pour qu'ils soient plus respectueux du développement durable ;
- 5 – Innover pour développer de nouveaux produits et services répondant aux enjeux du développement durable ;
- 6 – Construire des synergies au sein du Groupe pour développer les solutions d'avenir pour une mobilité durable ;
- 7 – Contribuer à l'amélioration de la société.

Cette année, le logiciel de reporting a été déployé dans les entités identifiées par les correspondants développement durable des divisions. Il permet de consolider les données extra-financières émanant de celles-ci et de se conformer aux nouvelles dispositions définies par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Loi Grenelle II »).

Le 31 mars 2011
Le Président du Conseil d'administration
Cédric de Baillencourt

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Industrielle et Financière de l'Artois et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives

à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2010

Bilan consolidé	26
Compte de résultat consolidé	28
État du résultat global consolidé	29
Variation de la trésorerie consolidée	30
Variation des capitaux propres consolidés	32
Annexe aux comptes consolidés	33
Principes comptables – note 1	33
Principales variations de périmètre – note 2	39
Comparabilité des comptes – note 3	39
Notes sur le bilan – notes 4 à 23	40
Notes sur le compte de résultat – notes 24 à 28	54
Autres informations – notes 29 à 33	59
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux – note 34	65
Liste des sociétés consolidées – note 35	66
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	67

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	Au 31/12/2009
<i>Goodwill</i>	4	4 694	4 694
Immobilisations incorporelles	5-24	1 411	1 778
Immobilisations corporelles	6-24	24 752	27 088
Titres mis en équivalence	7	1 187	1 260
Autres actifs financiers	8	595 799	456 157
Impôts différés	28	4 971	5 026
Autres actifs	9	0	0
Actifs non courants		632 814	496 003
Stocks et en-cours	10	16 733	17 365
Clients et autres débiteurs	11	51 748	35 131
Impôts courants	12	1 098	1 918
Autres actifs financiers	8	0	0
Autres actifs	13	1 334	1 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	7 461	3 966
Actifs courants		78 374	59 729
Total actif		711 188	555 732

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Capital		5 324	5 324
Primes liées au capital		4 610	4 610
Réserves consolidées		616 031	453 423
Capitaux propres, part du Groupe		625 965	463 357
Intérêts minoritaires		2 775	3 509
Capitaux propres	15	628 740	466 866
Dettes financières à long terme	19	29	74
Provisions pour avantages au personnel	17	2 377	2 664
Autres provisions	16	477	171
Impôts différés	28	4 908	4 975
Autres passifs	20	0	0
Passifs non courants		7 791	7 884
Dettes financières à court terme	19	33 408	37 688
Provisions (part à moins d'un an)	16	2 795	4 883
Fournisseurs et autres créditeurs	21	28 176	27 743
Impôts courants	22	2 419	2 922
Autres passifs	23	7 859	7 746
Passifs courants		74 657	80 982
Total passif		711 188	555 732

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires	24-25-26	124 541	112 210
Achats et charges externes	26	(77 579)	(74 654)
Frais de personnel	26	(45 419)	(51 168)
Amortissements et provisions	26	(46)	(3 274)
Autres produits opérationnels	26	2 396	2 054
Autres charges opérationnelles	26	(4 430)	(5 294)
Résultat opérationnel	24-25-26	(537)	(20 126)
Coût net du financement	27	(477)	(794)
Plus-values (moins-values) de cessions des titres	27	(242)	0
Autres produits financiers	27	25 738	28 479
Autres charges financières	27	(272)	(457)
Résultat financier	27	24 747	27 228
Part dans le résultat net des entreprises associées	7	(73)	31
Impôts sur les résultats	28	(1 029)	703
Résultat net consolidé		23 108	7 836
Résultat net consolidé, part du Groupe		23 380	17 153
Intérêts minoritaires		(272)	(9 317)

RÉSULTAT PAR ACTION

15

(en euros)	2010	2009
Résultat net part du Groupe		
- de base	87,8	64,4
- dilué	87,8	64,4

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat net consolidé de l'exercice	23 108	7 836
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)		
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(425)	(5)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	139 724	23 045
Autres variations du résultat global	0	(17)
Résultat global	162 407	30 859
Dont		
- part du Groupe	162 877	40 205
- part des minoritaires	(470)	(9 346)
<i>Dont impôt sur juste valeur des instruments financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Il n'y a pas eu de transfert du résultat global vers le résultat au cours des exercices 2010 et 2009.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2010	2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	23 380	17 153
Part des intérêts minoritaires	(272)	(9 317)
Résultat net consolidé	23 108	7 836
Charges et produits sans effet sur la trésorerie		
- élimination des amortissements et provisions	232	3 096
- élimination de la variation des impôts différés	(125)	82
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(725)	552
- élimination des plus ou moins-values de cession	403	767
Autres retraitements		
- coût net du financement	477	794
- produits des dividendes reçus	(4 244)	(22 273)
- charges d'impôts sur les sociétés	859	21
Dividendes reçus		
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
- dividendes reçus des sociétés non consolidées	4 244	22 273
Impôts sur les sociétés décaissés	(426)	2 670
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	(15 897)	(17 116)
- dont stocks et en-cours	541	3 333
- dont dettes	300	(20 971)
- dont créances	(16 738)	522
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	7 906	(1 298)
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions		
- immobilisations corporelles	(1 128)	(955)
- immobilisations incorporelles	(259)	(127)
- titres et autres immobilisations financières	(12)	(645)
Encaissements liés à des cessions		
- immobilisations corporelles	761	361
- immobilisations incorporelles	70	0
- titres	0	0
- autres immobilisations financières	35	114
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	974	0
Flux nets de trésorerie sur investissements des activités	441	(1 252)

(en milliers d'euros)	2010	2009
Flux de financement		
Décaissements		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(18)	(25)
- remboursements des dettes financières	(1 905)	(6 919)
Encaissements		
- augmentation des capitaux propres	0	9 993
- subventions d'investissements	0	0
- augmentation des dettes financières	2 394	3 678
Intérêts nets décaissés	(477)	(794)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement des activités	(6)	5 933
Incidence des variations de cours des devises	(139)	(208)
Variation de la trésorerie des activités	8 202	3 175
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	(20 338)	(23 513)
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	(12 136)	(20 338)

(1) Voir note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La dégradation du besoin en fonds de roulement (BFR) de 15,9 millions d'euros par rapport à décembre 2009 s'explique essentiellement par une dégradation de 14,9 millions d'euros provenant de l'augmentation des produits à recevoir sur la quote-part de résultat des SNC (Financière du Loch) chez la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Titres d'auto-contrôle	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2008	266 200	5 324	4 610		266 908	(161)	146 230	422 911	2 668	425 579
Transactions avec les actionnaires							241	241	10 187	10 428
Augmentation de capital de la société mère									9 993	9 993
Dividendes distribués									(25)	(25)
Stock-options ⁽²⁾							241	241	219	460
Variations de périmètre							0	0	0	0
Autres variations							0	0	0	0
Éléments du résultat global					23 046	(7)	17 166	40 205	(9 346)	30 859
Résultat de l'exercice							17 153	17 153	(9 317)	7 836
Autres éléments du résultat global										
- Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(3)	0	(3)	(2)	(5)
- Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées					23 046			23 046	(1)	23 045
- Autres variations du résultat global						(4)	13	9	(26)	(17)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	266 200	5 324	4 610		289 954	(168)	163 637	463 357	3 509	466 866
Transactions avec les actionnaires							(269)	(269)	(264)	(533)
Dividendes distribués							0	0	(18)	(18)
Titres de l'entreprise consolidante (variation)							0	0	0	0
Stock-options ⁽²⁾							(288)	(288)	(262)	(550)
Variations de périmètre							0	0	0	0
Autres variations							19	19	16	35
Éléments du résultat global					139 720	(223)	23 380	162 877	(470)	162 407
Résultat de l'exercice							23 380	23 380	(272)	23 108
Autres éléments du résultat global										
- Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(223)	0	(223)	(202)	(425)
- Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées					139 720			139 720	4	139 724
- Autres variations du résultat global							0	0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2010	266 200	5 324	4 610		429 674	(391)	186 748	625 965	2 775	628 740

(1) Voir note 15 – Capitaux propres.

(2) Effets des plans d'options de souscription d'actions Bolloré SA attribués par Bolloré SA aux salariés du Groupe Artois. Les modalités d'attribution de ces options sont décrites dans le document de référence du Groupe Bolloré au 31 décembre 2010.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Cession IER Graphic

Cession par IER SA à la société Financière Le Mée (hors Groupe) de la totalité de sa participation dans IER Graphic.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

La Société Industrielle et Financière de l'Artois est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 31 mars 2011, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois au 31 décembre 2010. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 10 juin 2011.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2010 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- « *carve-out* » d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.

Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne.

Voir B.3 – Évolutions normatives – 2.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

1. Nouvelles normes applicables à compter de 2010

Les nouveaux textes appliqués en 2010 et impactant les états financiers du Groupe sont décrits ci-dessous :

Néant.

D'autre part, les nouveaux textes suivants, applicables dès 2010, sont sans impact sur les états financiers du Groupe :

• Révisions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes revoient les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Ces révisions sont d'application prospective et constituent un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts de ces normes sont les suivants :

- les variations d'intérêt dans une filiale, n'entraînant pas de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres ;

- les variations d'intérêt dans une filiale, entraînant la perte de contrôle, imposent la comptabilisation d'un résultat de cession (y compris sur les titres conservés) ; ces derniers étant réévalués à la juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ces normes permettent également d'opter, lors de chaque regroupement, pour la comptabilisation d'un *goodwill* complet (correspondant aux intérêts majoritaires et minoritaires) ou bien d'un *goodwill* partiel (basé sur le pourcentage d'intérêt acquis) ;

- les coûts liés à un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

Les principes et méthodes comptables détaillés ci-après tiennent compte de ces modifications.

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

• IFRIC 15 « Contrats de construction d'un bien immobilier »

• IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger »

• IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »

• IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients »

• Amendements annuels des IFRS (2008 et 2009)

• Amendement à IAS 39 « Éléments couverts éligibles »

• Amendement à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »

2. Normes d'application obligatoire à compter de 2010 mais non encore adoptées par l'Union européenne

Néant.

3. Normes et interprétations publiées mais non appliquées au 31 décembre 2010

Les états financiers du Groupe n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2010 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union européenne à la date de publication des comptes.

• IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers)

Cette norme a pour objectif d'améliorer la comparabilité et de faciliter la compréhension des états financiers. Elle constitue le premier volet de la réforme de la norme IAS 39 sur les instruments financiers et elle porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers.

Le nombre de catégories d'actifs financiers a été réduit à deux (contre quatre précédemment) et l'évaluation se fait désormais soit à la juste valeur par résultat (avec option juste valeur par capitaux propres uniquement pour les actifs stratégiques), catégorie par défaut, soit au coût amorti sous conditions d'accès. Ainsi, pour déterminer si un actif doit être évalué au coût amorti, il convient de se référer au modèle de management de l'entité, ainsi qu'aux caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie attachés à l'actif financier. Si l'objectif est de recevoir des flux constituant uniquement le remboursement de capital et le paiement d'intérêts, l'actif doit être évalué au coût amorti.

• Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir »

Cet amendement impose de fournir des informations supplémentaires concernant les risques résiduels associés à des actifs financiers décomptabilisés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivants :

• Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »

Ce texte constitue un amendement à IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », interprétation relative à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

Cet amendement s'applique aux entités soumises aux exigences de financement minimal et qui effectuent un paiement anticipé au titre des contributions destinées à satisfaire certaines exigences. Ce texte permet aux entités concernées de comptabiliser ce versement anticipé comme un actif.

• Version révisée d'IAS 24 « Informations relatives aux parties liées »

La révision d'IAS 24 simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir concernant les entités liées à une administration publique. Elle clarifie également la définition d'une partie liée.

• Amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscriptions émis »

Cet amendement porte sur les droits de souscription émis et libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

Ce texte requiert que, lorsque certaines conditions sont remplies, ces droits de souscription soient classés en capitaux propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé. Jusqu'à présent, ces droits de souscription étaient comptabilisés en instruments dérivés, au passif.

• IFRIC 19 « Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable à appliquer lors d'un remboursement de passifs financiers par émission d'actions.

Ce texte indique que l'écart entre la valeur nette comptable du passif financier et le montant de la contrepartie payée pour son extinction doit être comptabilisé en résultat.

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels, à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas, pour chaque participation, l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce. Conformément à la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte pour l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêt.

Les sociétés qui sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement, en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants, en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux sociétés intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* « complet » ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise ;

- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

- la somme de :
 - la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels;
 - la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue;
 - la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant;
- et la somme de :
 - la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris, le cas échéant, les intérêts précédemment détenus);
 - la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en autres produits (charges) financiers.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » pour

les variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés consolidées n'entraînant pas de perte de contrôle, y compris pour les transferts internes de titres.

La différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres part du Groupe.

7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
 - la juste valeur de la contrepartie reçue;
 - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés,
 - et la valeur comptable de ces éléments.
- Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur;
- l'estimation des justes valeurs;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement de la vente de biens et de services du secteur industrie (terminaux et systèmes spécialisés).

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

Industrie	Contrats pluriannuels des Terminaux spécialisés	Chiffre d'affaires à l'avancement en fonction de jalons d'avancement fixés contractuellement
-----------	---	--

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrit dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits, de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat, de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et, le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.

6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation, des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable;
- la faisabilité technique du projet est démontrée;

- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait l'intégralité de ces conditions au 31 décembre 2010.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations spécifiques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principaux secteurs du Groupe.

11. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalent de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

12.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

12.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

12.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « prêts, créances et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

12.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales, sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

14. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus le cas échéant par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

15. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

16. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans, le cas échéant, émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

17. Engagements envers le personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone euro (principalement France).

— Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

La valorisation des engagements liés aux avantages du personnel fait intervenir des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis est actualisée en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : IBoxx – zone France) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge ;
- pour les droits non encore acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné, soit 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

— Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais de personnel lorsqu'elles sont encourues.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetés.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

18. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net.

19. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés initialement, et pour toute variation ultérieure de la juste valeur de l'engagement, par capitaux propres.

Le Groupe comptabilise, le cas échéant, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste « Autres passifs courants/non courants ».

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

20. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur opérationnel retenu est le suivant :

- Industrie : comprend les activités de production et de vente de terminaux et systèmes spécialisés.

Les autres activités regroupent les holdings.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 24. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2010

Sorties de périmètre – Entités intégrées globalement

Cession d'IER Graphic

La société, ayant été cédée au cours du premier semestre, est sortie du périmètre de consolidation (voir paragraphe « Faits marquants »).

EXERCICE 2009

Néant.

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2010 sont comparables à ceux de l'exercice 2009 à l'exception des variations de périmètre de consolidation et des modifications de présentation détaillées ci-dessous.

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le crédit d'impôt recherche est classé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 dans la ligne « Autres produits opérationnels » du compte de résultat consolidé, alors qu'il figurait dans les comptes consolidés du 31 décembre 2009 dans la ligne « Impôts sur les résultats ».

Les montants de crédit d'impôt recherche s'élevaient respectivement à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2010 et à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2009. Ces montants étant considérés comme non significatifs au regard des comptes consolidés, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION FISCALE EN FRANCE, APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2010

La loi de finance pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle pour la remplacer par la contribution économique territoriale (CET).

La CET se compose de deux éléments :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle (TP). Cette cotisation doit être classée, tout comme la TP, en charge opérationnelle ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux. Selon le Conseil national de la comptabilité, la CVAE peut être qualifiée dans les comptes consolidés, par chaque groupe, d'impôt ou de charge opérationnelle. Le Groupe, considérant que le mode de calcul de la CVAE se rapproche des définitions fournies par IAS 12, a décidé de classer cette composante en impôt. En conséquence, la CVAE figure dans la ligne « Impôts sur les résultats » dans les comptes consolidés.

Les montants relatifs à la CVAE s'élevaient à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2010.

La CVAE étant une nouvelle taxe, les états financiers des périodes comparatives n'ont pas à être retraités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – GOODWILL

ÉVOLUTION DES GOODWILL

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2009	4 694
Acquisition	0
Cession	0
Variation de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2010	4 694

VENTILATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Industrie	4 694	4 694
Autres activités	0	0
Total	4 694	4 694

DÉFINITION ET GROUPEMENT DES UGT

Le Groupe Artois comprend au 31 décembre 2010 moins d'une dizaine d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe. Les principales UGT sont les suivantes : « Automatic Systems » (AS) et « IER » et font partie de l'activité « Production et vente de Terminaux et systèmes spécialisés ».

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ».

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Principales hypothèses de détermination de la valeur recouvrable

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (*WACC*) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise ;
- les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écart significatif avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour les principales UGT :

(en milliers d'euros)	2010		2009	
	AS (UGT)	IER (UGT)	AS (UGT)	IER (UGT)
Valeur nette comptable du goodwill	3 469	1 225	3 469	1 225
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :				
- taux de croissance sur prévisions de N + 2 à N + 5	1 % à 3 %	- 7,5% ⁽¹⁾ à 2,9%	1 % à 3 %	3 % à 7 %
- taux de croissance sur valeur terminale	1 %	1,5%	1 %	1,5%
- coût moyen pondéré du capital (WACC)	7,92%	7,92%	7,73%	7,73%

(1) Pour l'UGT IER, diminution en fin de période N + 2 due à l'arrivée à leur terme des livraisons liées au contrat Autolib'.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2010

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Concessions, brevets, frais de recherche	7 760	157	(110)	(97)	35	0	7 745
Fonds commerciaux	3 594	67	0	0	67	0	3 728
Autres	0	35	0	0	0	0	35
Valeurs brutes	11 354	259	(110)	(97)	102	0	11 508

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Concessions, brevets, frais de recherche	(6 817)	(559)	108	67	(31)	0	(7 232)
Fonds commerciaux	(2 759)	(31)	0	0	(67)	0	(2 857)
Autres	0	(8)	0	0	0	0	(8)
Amortissements et provisions	(9 576)	(598)	108	67	(98)	0	(10 097)
Valeurs nettes	1 778	(339)	(2)	(30)	4	0	1 411

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2010

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Terrains	2 434	0	0	(17)	0	0	2 417
Constructions	32 637	115	0	(377)	0	0	32 375
Installations techniques, matériels	18 334	567	(189)	(5 788)	17	(6)	12 935
Autres	5 765	208	(471)	(357)	110	0	5 255
Immobilisations en-cours	542	217	(725)	0	0	0	34
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	59 712	1 107	(1 385)	(6 539)	127	(6)	53 016

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Terrains	(17)	0	0	17	0	0	0
Constructions	(11 734)	(873)	0	214	0	0	(12 393)
Installations techniques, matériels	(16 120)	(1 054)	383	5 377	(13)	5	(11 422)
Autres	(4 753)	(270)	466	253	(93)	(52)	(4 449)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(32 624)	(2 197)	849	5 861	(106)	(47)	(28 264)
Valeurs nettes	27 088	(1 090)	(536)	(678)	21	(53)	24 752

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 24.

BIENS PRIS EN CRÉDIT-BAIL ET RETRAITES EN CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements		Montant net
		Exercice	Cumulés	
Terrains	137	0	0	137
Constructions	929	(62)	(679)	250
Autres immobilisations				0
Total	1 066	(62)	(679)	387

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements		Montant net
		Exercice	Cumulés	
Terrains	137	0	0	137
Constructions	929	(62)	(617)	312
Autres immobilisations	0	0	0	0
Total	1 066	(62)	(617)	449

NOTE 7 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2009	1 260
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat	(73)
Autres mouvements	0
Au 31 décembre 2010	1 187

VALEUR CONSOLIDÉE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010		Au 31/12/2009	
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
Rivaud Innovation	(73)	1 187	31	1 260
Total	(73)	1 187	31	1 260

Évaluation des titres mis en équivalence

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire au 31 décembre 2010.

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	600 779	(5 248)	595 531	595 531	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	310	(42)	268	268	0
Total	601 089	(5 290)	595 799	595 799	0

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	461 298	(5 477)	455 821	455 821	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	378	(42)	336	336	0
Total	461 676	(5 519)	456 157	456 157	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Variation juste valeur ⁽¹⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2010
Actifs disponibles à la vente	455 821	0	0	139 724	(14)	0	595 531
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	336	12	(35)	0	0	(45)	268
Total	456 157	12	(35)	139 724	(14)	(45)	595 799

(1) Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente concernent essentiellement les titres Bolloré, les titres Plantations des Terres Rouges et les titres Financière de l'Odet pour, respectivement, + 43,8 millions d'euros, + 42,6 millions d'euros et + 30,2 millions d'euros.

Aucun titre n'est en situation de moins-value temporaire au 31 décembre 2010.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Détail des principaux titres

Sociétés (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010		Au 31/12/2009	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Bolloré	4,03	158 378	4,03	114 536
Plantations des Terres Rouges ⁽¹⁾	22,81	240 863	22,81	198 259
SAFA France	12,91	3 430	12,91	2 162
Financière de l'Odet	4,98	100 834	4,98	70 669
Autres titres cotés	-	0	-	0
Sous-total titres cotés		503 505		385 626
Financière V	4,00	21 636	4,00	15 339
Financière du Loch	11,95	28 312	11,95	28 312
Compagnie de Pleuven	12,00	41 167	12,00	25 619
Rivaud Loisirs Communication	17,71	874	17,71	886
Autres titres non cotés	-	37	-	39
Sous-total titres non cotés		92 026		70 195
Total		595 531		455 821

(1) La Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 22,81 %, ses titres étant privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière). Par voie de conséquence, la société Plantations des Terres Rouges n'est pas consolidée dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de Bourse (voir note 32 – Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques).

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Autres actifs non courants	0	0	0	1 341	(1 341)	0
Total	0	0	0	1 341	(1 341)	0

NOTE 10 – STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	15 530	(5 885)	9 645	15 458	(5 742)	9 716
Produits en-cours, intermédiaires et finis	6 911	(452)	6 459	7 388	(495)	6 893
Marchandises	1 067	(438)	629	1 206	(450)	756
Total	23 508	(6 775)	16 733	24 052	(6 687)	17 365

NOTE 11 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	31 709	(1 009)	30 700	29 802	(1 191)	28 611
Créances sociales et fiscales d'exploitation	94	0	94	115	0	115
Fournisseurs débiteurs	220	0	220	409	0	409
Comptes courants actifs	0	0	0	4 830	(4 704)	126
Autres créances d'exploitation	45	0	45	56	0	56
Autres créances ⁽¹⁾	20 689	0	20 689	5 814	0	5 814
Total	52 757	(1 009)	51 748	41 026	(5 895)	35 131

(1) Correspond au produit à recevoir de quote-part de résultat de Financière du Loch, remonté dans la Société Industrielle et Financière de l'Artois.

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	30 700	24 690	6 010	5 831	162	17

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	28 611	24 085	4 526	4 387	88	51

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance-crédit à hauteur de 4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et de 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Provisions clients et comptes rattachés	(1 191)	(216)	345	61	(8)	0	(1 009)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Dotations aux provisions	(216)	(172)
Reprises de provisions	345	550
Pertes sur créances irrécouvrables	(317)	(1 099)

NOTE 12 – IMPÔT COURANT ACTIF

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	1 098	0	1 098	1 918	0	1 918
Total	1 098	0	1 098	1 918	0	1 918

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	1 334	0	1 334	1 349	0	1 349
Total	1 334	0	1 334	1 349	0	1 349

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 980	0	1 980	3 246	0	3 246
Équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	5 481	0	5 481	720	0	720
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 461	0	7 461	3 966	0	3 966
Conventions de trésorerie – passif	(16 601)	0	(16 601)	(20 736)	0	(20 736)
Concours bancaires courants	(2 996)	0	(2 996)	(3 568)	0	(3 568)
Trésorerie nette	(12 136)	0	(12 136)	(20 338)	0	(20 338)

NOTE 15 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 5324000 euros, divisé en 266200 actions ordinaires d'un nominal de 20 euros chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2010, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 266200 actions.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2010.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 19 – Endettement financier. Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

La société mère n'a procédé à aucun versement de dividende au cours de l'exercice 2010.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	23 380	17 153
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	23 380	17 153

Nombre de titres émis au 31 décembre	2010	2009
Nombre de titres émis	266 200	266 200
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	266 200	266 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	266 200	266 200

NOTE 16 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Exercice 2010 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Augmen- tations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouve- ments	Variations de change	Au 31/12/2010
			Avec utilisation	Sans utilisation				
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	3 152	853	(1 690)	(1 189)	0	0	7	1 133
Autres provisions pour risques	526	102	0	(149)	0	0	0	479
Restructurations	84	120	0	(21)	0	0	0	183
Autres provisions pour charges	1 121	78	(25)	(174)	0	0	0	1 000
Total provisions à moins d'un an	4 883	1 153	(1 715)	(1 533)	0	0	7	2 795
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques filiales	88	0	0	0	0	0	8	96
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	83	301	0	(3)	0	0	0	381
Obligations contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	171	301	0	(3)	0	0	8	477
Total	5 054	1 454	(1 715)	(1 536)	0	0	15	3 272

(1) Correspond à des litiges d'exploitation individuellement non significatifs.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2010

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(1 153)	1 533	380
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	(301)	3	(298)
Total	(1 454)	1 536	82

NOTE 17 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	1 887	334	2 221	1 650	269	1 919
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0		203	0	203
Écarts actuariels non comptabilisés	156	0	156	603	0	603
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	(61)	0	(61)
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	2 043	334	2 377	2 395	269	2 664

Les pertes et gains actuariels d'expérience générés courant 2010 pour le Groupe s'élèvent à 0,1 million d'euros (soit – 5,22 % par rapport à l'engagement).

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(134)	(26)	(160)	(164)	(165)	(329)
Charges d'intérêt	(97)	(15)	(112)	(95)	(7)	(102)
Rendement attendu des actifs du régime	2	0	2	2	0	2
Coût des services passés	0	0	0	(80)	0	(80)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	22	(69)	(47)	362	32	394
Effets des réductions et liquidation de plan	262	18	280	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	55	(92)	(37)	25	(140)	(115)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	2 395	269	2 664	2 562	135	2 697
Augmentation	(55)	92	37	(25)	140	115
Diminution	(91)	(23)	(114)	(142)	(6)	(148)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(206)	(4)	(210)	0	0	0
Au 31 décembre	2 043	334	2 377	2 395	269	2 664

Informations concernant les actifs de couverture

Réconciliation entre la juste valeur des actifs en couverture à l'ouverture et à la clôture

(en milliers d'euros)	Régime en rente	Régime en capital	Total
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier 2010	0	61	61
Rendement attendu des actifs	0	2	2
(Pertes) et gains actuariels générés	0	0	0
Cotisations versées par l'employeur	0	0	0
Cotisations versées par les employés	0	0	0
Réductions/liquidations	0	(63)	(63)
Prestations payées par le fonds	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0
Autres	0	0	0
Juste valeur des actifs au 31 décembre 2010	0	0	0

Composition du portefeuille des placements

Les actifs des plans de retraite sont principalement localisés en France.

Les actifs de couverture sont investis à la clôture de la façon suivante :

France (en pourcentage)	31/12/2010		31/12/2009	
	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Actions	0	0	0	0
Obligations	0	0	0	0
Immobilier	0	0	0	0
Trésorerie	0	0	0	0
Autres	100	4	100	4
Total	100	4	100	4

Le taux de rendement attendu a été établi sur la base des caractéristiques des contrats d'assurance.

Pour la France, il s'agit exclusivement de contrats d'assurance en « euros » qui sont gérés sur l'actif général des assureurs.

Aucun placement n'est effectué dans les propres actifs du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	France	Autres	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	1 803	84	1 887
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1 803	84	1 887
Autres avantages à long terme	114	220	334
Écarts actuariels non comptabilisés	184	(28)	156
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	2 101	276	2 377

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus pour les engagements significatifs par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

Résumé (en pourcentage)	France et autres
Au 31 décembre 2010	
Taux d'actualisation	4,00
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40
Au 31 décembre 2009	
Taux d'actualisation	5,00
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,51

(1) Inflation comprise.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité – voir « Principes et méthodes comptables »).

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En %		En milliers d'euros	
	De - 0,5 %	De + 0,5 %	De - 0,5 %	De + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2010	7,34	- 6,68	163	(148)
Effet sur la charge 2011	4,78	- 4,51	13	(12)

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux de rendement attendu des actifs est la suivante :

Évolution du taux de rendement attendu	En %		En milliers d'euros	
	De - 10 %	De + 10 %	De - 10 %	De + 10 %
Effet sur la charge 2011	- 10,00	10,00	0	0

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux :

Évolution des coûts médicaux	En %		En milliers d'euros	
	De - 1 %	De + 1 %	De - 1 %	De + 1 %
Effet sur l'engagement 2010	- 2,15	2,19	0	0
Effet sur le coût normal et les intérêts 2011	- 2,15	2,19	0	0

NOTE 18 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	13 782	13 753	29	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	19 655	19 655	0	0
Sous-total : Passifs au coût amorti (a + b)	33 437	33 408	29	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	33 437	33 408	29	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	28 176	28 176	0	0
Impôts courants	2 419	2 419	0	0
Autres passifs courants	7 859	7 859	0	0

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	13 343	13 327	17	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	24 419	24 361	57	0
Sous-total : Passifs au coût amorti (a + b)	37 762	37 688	74	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c)	37 762	37 688	74	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	27 743	27 743	0	0
Impôts courants	2 922	2 922	0	0
Autres passifs courants	7 746	7 746	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 19 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2009	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 782	13 753	29	13 343	13 327	17
Autres emprunts et dettes assimilées	19 655	19 655	0	24 419	24 361	57
Dérivés passifs	0	0	0	0	0	0
Endettement financier brut	33 437	33 408	29	37 762	37 688	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(7 461)	(7 461)	0	(3 966)	(3 966)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs	0	0	0	0	0	0
Endettement financier net	25 976	25 947	29	33 796	33 722	74

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – Voir note 14.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Analyse des passifs financiers par catégorie

Passifs au coût amorti

Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Au 31/12/2009 ⁽¹⁾
Valeur	13 782	13 343

(1) Dont 12 553 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et 10 213 milliers d'euros au 31 décembre 2009 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010 ⁽¹⁾	Au 31/12/2009 ⁽¹⁾
Valeur	19 655	24 419

(1) Comprend principalement :

- un compte courant avec le Groupe Bolloré pour un montant de 16 601 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 20 736 milliers d'euros au 31 décembre 2009) ;
- des concours bancaires courants pour un montant de 2 996 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et 3 568 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Selon la devise

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010				Au 31/12/2009			
	Total	Euros	Livres sterling	Autres devises	Total	Euros	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	13 782	13 753	0	29	13 343	13 305	0	38
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	19 655	18 459	63	1 133	24 419	22 530	45	1 844
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	33 437	32 212	63	1 162	37 762	35 835	45	1 882

L'endettement du Groupe est très majoritairement en euros.

Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	13 782	29	13 753	13 343	186	13 157
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	19 655	0	19 655	24 419	0	24 419
Sous-total passifs au coût amorti (a + b)	33 437	29	33 408	37 762	186	37 576

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Néant.

NOTE 21 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Dettes fournisseurs	14 697	(817)	2 273	98	0	16 251
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	8 960	(283)	434	68	0	9 179
Clients créditeurs	3 421	0	(1 157)	12	(1)	2 275
Comptes courants – passif à moins d'un an	1	0	(123)	124	(1)	1
Autres dettes d'exploitation	658	(9)	(149)	8	0	508
Autres dettes	6	(11)	(175)	194	(52)	(38)
Total	27 743	(1 120)	1 103	504	(54)	28 176

NOTE 22 – IMPÔTS COURANTS PASSIFS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Impôts courants – passif	2 922	(124)	(448)	16	53	2 419
Total	2 922	(124)	(448)	16	53	2 419

NOTE 23 – AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Produits constatés d'avance	7 746	(28)	15	126	0	7 859
Autres dettes courantes	0	0	0	0	0	0
Total	7 746	(28)	15	126	0	7 859

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur présenté par le Groupe est décrit ci-dessous :

- Industrie : comprend la conception, la fabrication et la vente de terminaux spécialisés, bornes, contrôle d'accès et identification automatique.

Les autres activités regroupent les holdings.

Les transactions entre les différents secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Aucun client individuel ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs, et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Il n'y a donc pas de réconciliation entre la présentation du reporting interne et celle des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

L'indicateur concernant les actifs sectoriels, présenté dans les comptes 2009, mais qui n'est pas présenté de manière régulière à la Direction générale, n'est plus fourni, conformément à la possibilité offerte par l'amendement annuel des IFRS en vigueur à compter de 2010, appliqué à la norme IFRS 8.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprécier les principaux éléments, sans effets monétaires, du résultat opérationnel sectoriel mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En 2010 (en milliers d'euros)	Industrie	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	124 387	154	0	124 541
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
Total chiffre d'affaires	124 387	154	0	124 541
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(46)	0	0	(46)
Résultat opérationnel	(267)	(270)	0	(537)
Investissements corporels et incorporels	1 366	0	0	1 366

En 2009 (en milliers d'euros)	Industrie	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	112 210	0	0	112 210
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
Total chiffre d'affaires	112 210	0	0	112 210
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 274)	0	0	(3 274)
Résultat opérationnel	(19 659)	(467)	0	(20 126)
Investissements corporels et incorporels	1 060	0	0	1 060

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Europe hors France	Amériques	Asie-Pacifique	Total
En 2010					
Chiffre d'affaires	64 567	40 473	14 309	5 192	124 541
Immobilisations incorporelles	1 274	136	1	0	1 411
Immobilisations corporelles	22 244	2 384	77	47	24 752
Investissements corporels et incorporels	1 155	104	89	18	1 366
En 2009					
Chiffre d'affaires	68 701	29 092	10 592	3 825	112 210
Immobilisations incorporelles	1 587	150	41	0	1 778
Immobilisations corporelles	24 305	2 623	106	54	27 088
Investissements corporels et incorporels	901	137	17	5	1 060

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

NOTE 25 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2010 étant ramenées aux périmètre et taux de change 2009.

(en milliers d'euros)	2010	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	2010 périmètre et change constants	2009
Chiffre d'affaires	124 541	4 758	(1 622)	127 677	112 210
Résultat opérationnel	(537)	(3 020)	35	(3 522)	(20 126)

(1) Les variations de périmètre sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel correspondent à la sortie de périmètre d'IER Graphic suite à la cession de cette entité.

NOTE 26 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires	124 541	112 210
Achats et charges externes	(77 579)	(74 654)
– achats et charges externes	(74 714)	(71 263)
– locations et charges locatives	(2 865)	(3 391)
Frais de personnel	(45 419)	(51 168)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(46)	(3 274)
Autres produits opérationnels(*)	2 396	2 054
Autres charges opérationnelles(*)	(4 430)	(5 294)
Résultat opérationnel	(537)	(20 126)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(165)	830	(995)	(199)	361	(560)
Pertes et gains de change	(519)	650	(1 169)	(237)	828	(1 065)
Autres	(1 350)	916	(2 266)	(2 804)	865	(3 669)
Autres produits et charges opérationnels	(2 034)	2 396	(4 430)	(3 240)	2 054	(5 294)

NOTE 27 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2010	2009
Coût net du financement	(477)	(794)
– charges d'intérêts	(615)	(927)
– revenus des créances financières	138	133
– autres produits	0	0
Plus-values (moins-values) de cessions des titres	(242)	0
Autres produits financiers(*)	25 738	28 479
Autres charges financières(*)	(272)	(457)
Résultat financier	24 747	27 228

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	4 244	4 244	0	22 273	22 273	0
Variations des provisions financières	229	243	(14)	112	264	(152)
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres ⁽²⁾	20 993	21 251	(258)	5 637	5 942	(305)
Autres produits et charges financiers	25 466	25 738	(272)	28 022	28 479	(457)

(1) En 2010, correspond principalement aux produits de dividendes reçus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois de la société Bolloré (3288 milliers d'euros).

En 2009, correspond principalement aux produits de dividendes reçus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois des sociétés Compagnie de Pleuven (17987 milliers d'euros) et Plantations des Terres Rouges (2331 milliers d'euros).

(2) La ligne « Autres » intègre principalement la quote-part de résultat de la SNC Financière du Loch, remontée dans la société SIF Artois, soit 20689 milliers d'euros en 2010 contre 5814 milliers d'euros en 2009.

NOTE 28 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2010	2009
Impôts exigibles ⁽¹⁾	(1 607)	244
Crédit d'impôt ⁽²⁾	0	541
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	451	0
Sous-total impôts sur les bénéfiques	(1 156)	785
Impôts différés nets	127	(82)
Sous-total impôts différés	127	(82)
Total	(1 029)	703

(1) Dont impact de la CVAE de – 393 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) Crédit d'impôt recherche reclassé en résultat opérationnel, voir note 3 – Comparabilité des comptes.

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat net consolidé	23 108	7 836
Résultat net des sociétés mises en équivalence	73	(31)
Charge (produit) d'impôt	1 029	(703)
Résultat avant impôt des activités poursuivies	24 210	7 102
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Profit (charge) théorique d'impôt	(8 069)	(2 367)
Rapprochement		
Différences permanentes	7 369	10 701
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	(80)	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(838)	(6 659)
Crédit d'impôts	0	0
Incidences des différentiels de taux d'impôt	426	(116)
Autres	163	(856)
Produit (charge) réel d'impôt	(1 029)	703

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2010	2009
Reports fiscaux déficitaires activés	4 250	4 179
Provisions retraites et autres avantages au personnel	681	849
Réévaluation des immobilisations en IFRS	(4 245)	(4 375)
Provisions réglementées à caractère fiscal	(855)	(806)
Crédit-bail	(239)	(278)
Différences temporaires sociales	298	313
Autres	173	169
Actifs et passifs d'impôts différés nets	63	51

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS – EN IMPÔT

(en milliers d'euros)	2010	2009
Déficits reportables	18 427	17 299
Amortissements réputés différés	0	0
Total	18 427	17 299

ÉVOLUTION EN 2010

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2010
Impôts différés – actif	5 026	(94)	53	1	(15)	4 971
Impôts différés – passif	4 975	(4)	(71)	3	5	4 908

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 29 – EFFECTIFS MOYENS

	2010	2009
Cadres	238	266
Agents de maîtrise/employés et ouvriers	467	531
Total	705	797

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

	2010	2009
Industrie	705	797
Autres activités	0	0
Total	705	797

NOTE 30 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2010	2009
Avantages à court terme	27	27
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0
Nombre de stock-options détenues par les dirigeants sur les titres Bolloré	0	0

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe Bolloré a accordé des actions gratuites Bolloré SA à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe Artois. Cependant, aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat. La réalisation de cette opération s'est effectuée dans les conditions prévues par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2010. Les modalités de ce plan ont été définitivement arrêtées lors du Conseil d'administration du 31 août 2010.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 « *Share-based payment* » à cette attribution d'actions gratuites. À la date d'octroi, le 8 décembre 2010, la juste valeur des options accordées a été calculée par un expert indépendant, cette valeur représentant la charge à comptabiliser sur la période correspondant à la durée d'acquisition des droits (0 millier d'euros concernant les salariés sur l'exercice 2010).

Le Groupe Bolloré a accordé des options de souscription d'actions Bolloré SA à certains salariés du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois. Cependant, aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat. La réalisation de cette opération s'est effectuée dans les conditions prévues par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2006. Les modalités de ce plan et les périodes d'exercice des options ont été définitivement arrêtées lors du Conseil d'administration du 6 avril 2007.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 « *Share-based payment* » à ce plan de souscription d'actions. À la date d'octroi, le 8 juin 2007, la juste valeur des options accordées a été calculée par un expert indépendant selon le modèle Black & Scholes, cette valeur représentant la charge à comptabiliser sur la période (550 milliers d'euros concernant les dirigeants sur l'exercice 2010) correspondant à la durée d'acquisition des options.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe, dans le cadre normal de ses activités, avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	441	239
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	23 162	18 273
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	(1 830)	(2 106)
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	(37)	1 554
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	(326)
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	24 919	27 993
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	1 228	1 295
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	(85)	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	74	94
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	7 608	7 098
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	283	153
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	7 600	7 103
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	5 481	720
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	3 517	4 616
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
Entités non consolidées du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois	16 601	20 736
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	6 640	7 908
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE LOCATION

Contrats de locations en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	(7 969)	(2 677)	(5 054)	(238)
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(7 969)	(2 677)	(5 054)	(238)

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	(8 903)	(2 988)	(5 915)	0
Revenus des sous-locations	20	4	16	0
Total	(8 883)	(2 984)	(5 899)	0

Contrats de location en tant que bailleur

Échéancier de l'investissement brut total dans le contrat de location et de la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	2 053	302	1 208	543
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
Total	2 053	302	1 208	543

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Paiements minimaux	165	147	18	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
Total	165	147	18	0

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0			
Autres cautions, avals, garantie et du croire accordés	671	564	107	0
Nantissements et hypothèques(*)	5 501	0	0	5 501
Engagements fermes d'investissements	0	0	0	0
Obligations contractuelles d'investissement au titre des concessions	0	0	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(*) DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti
Sur immobilisations incorporelles			
Nantissement sur fonds de commerce			
- Automatic System Belgium	01/07/2002	Illimité	5 501 ⁽¹⁾

(1) S'agissant d'une création, ce fonds de commerce n'est pas valorisé dans les comptes.

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions, avals, garantie et ducroire accordés	1 045	1 045	0	0
Nantissements et hypothèques(*)	5 501	0	0	5 501
Engagements fermes d'investissements	0	0	0	0
Obligations contractuelles d'investissement au titre des concessions	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti
Sur immobilisations incorporelles			
Nantissement sur fonds de commerce			
- Automatic System Belgium	01/07/2002	Illimité	5 501 ⁽¹⁾

(1) S'agissant d'une création, ce fonds de commerce n'est pas valorisé dans les comptes.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DU FINANCEMENT

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 031	44	5	982
Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt(*)	200 000	0	200 000	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Emprunteur	Valeur nominale garantie à l'origine (en milliers d'euros)	Échéance	Actif nanti
Société Industrielle et Financière de l'Artois	200 000 ⁽¹⁾	06/02/2015	Titres Bolloré ⁽¹⁾

(1) Nantissement des titres Bolloré :

Le Groupe Financière de l'Odéa a émis au cours du second semestre 2010 un emprunt obligataire de 200 millions d'euros indexé sur le cours de l'action Bolloré.

Cet emprunt est contractuellement assorti d'un swap qui échange l'indexation contre un intérêt variable.

Cet emprunt ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe.

Cet emprunt fait l'objet d'une garantie de première demande de Bolloré et en garantie des obligations de Bolloré SA, du nantissement de 2,1 millions d'actions de Bolloré SA, dont 900 000 actions par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Le Groupe conserve durant toute l'opération la pleine propriété des actions et des droits et intérêts associés.

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	815	250	469	96
Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt ^(*)	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Néant.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'achat de titres ⁽¹⁾	0	0	0	0
Garanties et autres engagements accordés	450	0	450	0

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'achat de titres ⁽¹⁾	0	0	0	0
Garanties et autres engagements accordés	0	0	0	0

(1) Uniquement les engagements non comptabilisés dans les états financiers.

ENGAGEMENTS REÇUS

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	3 000	3 000	0	0
Au titre du financement	0	0	0	0
Au titre des opérations sur titres	0	0	0	0

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	3 000	3 000	0	0
Au titre du financement	0	0	0	0
Au titre des opérations sur titres	0	0	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 32 – INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LA GESTION DES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document.

SUIVI ET GESTION DE LA DETTE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Directions de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières, le Groupe est exposé à la variation du cours des titres cotés.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 1 – B – Principes comptables).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture. Au 31 décembre 2010, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élevaient à 434,5 millions d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2010, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 5 741 milliers d'euros sur les actifs disponibles à la vente et de 5 741 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés. Les titres de ces sociétés non cotées revêtent un caractère peu liquide.

Risque de liquidité

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 31 décembre 2010 inclut 12 553 milliers d'euros de mobilisations de créances.

Le Groupe Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence de ce groupe au 31 décembre 2010.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (*swap* de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Au 31 décembre 2010, après couverture, la part de l'endettement financier net à taux fixe s'élevait à 0,1 % de l'endettement total.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de + 1 %, l'impact annuel sur les frais financiers serait de + 0,3 million d'euros après couverture sur la dette portant intérêt.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux.

Risque crédit client

La Direction de la trésorerie Groupe centralise mensuellement l'évolution du besoin en fonds de roulement. La plupart des divisions ont recours à l'assurance-crédit et les plus grandes ont un *credit manager*.

De par la diversité de ses activités, le Groupe a une base de clients très diversifiée, tant en terme de secteur d'activité que de taille et de localisation.

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance-crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 11 – Clients et autres débiteurs.

Risque de devise

La faible part du chiffre d'affaires en devises étrangères (83 % en zone euro, 17 % en autres devises) et le fait que beaucoup de dépenses d'exploitation soient en devises locales, limitent de fait l'exposition du Groupe au risque de change opérationnel.

Le Groupe réduit encore son exposition au risque de change en couvrant ses principales opérations en devises autres que l'euro.

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes tant en export/vente qu'en import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros ouvre un compte par devise. Afin de supprimer le risque de variation du cours de change, chaque fin de mois elle demande une couverture auprès de la cellule de gestion sur le solde prévisionnel de ses ventes/achats du mois suivant, payable selon le cas à 30 ou 60 jours fin de mois.

La trésorerie devises calcule le net des positions commerciales et se couvre auprès des banques par une opération de type ferme (achat ou vente à terme). En plus de ces opérations glissantes à trois mois (procédure fin de mois), d'autres couvertures peuvent être prises ponctuellement pour un marché.

Les flux intragroupe font l'objet d'un *netting* mensuel qui permet de limiter les flux échangés et de couvrir les risques de change résiduels.

Les pertes et gains de change nets annuels totaux liés aux flux opérationnels en devises se sont élevés en 2010 pour le Groupe à – 519 milliers d'euros (– 237 milliers d'euros en 2009).

NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 34 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total 2010	Total 2009	Constantin				AEG Finances			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	30	29	5	25	3	14	25	4	36	8
Filiales	228	198	184	152	97	86	44	46	64	92
– Autres missions légales et accessoires										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	258	227	189	177	100	100	69	50	100	100
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	258	227	189	177	100	100	69	50	100	100

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total 2009	Total 2008	Constantin				AEG Finances			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit										
– Commissariat aux comptes										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	29	28	25	4	14	3	4	24	8	35
Filiales	198	164	152	119	86	97	46	45	92	65
– Autres missions légales et accessoires										
Société Industrielle et Financière de l'Artois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	227	192	177	123	100	100	50	69	100	100
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	227	192	177	123	100	100	50	69	100	100

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 35 – LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	% d'intérêt 2010	% d'intérêt 2009	N° SIREN/Pays
I - Par intégration globale				
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	Mère	Mère	562 078 261
Automatic Control Systems Inc.	New York	52,41	52,41	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	52,41	52,41	Canada
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	52,41	52,41	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	52,41	52,41	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	52,41	52,41	Espagne
Automatic Systems France SA	Paris	52,41	52,41	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	52,41	52,41	420 248 031
IER GmbH	Uetze	52,41	52,41	Allemagne
IER Graphic (ex-Tupos-graphic)	Avelin	NC	52,41	330 345 158
IER Impresoras Especializadas	Madrid	52,41	52,41	Espagne
IER Inc.	Richardson	52,41	52,41	États-Unis
IER Ltd	Southhall	52,41	52,41	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	52,41	52,41	Singapour
IER SA	Suresnes	52,41	52,41	622 050 318
Socarfi	Puteaux	96,20	96,20	612 039 099
II - Par mise en équivalence				
Rivaud Innovation	Puteaux	23,84	23,84	390 054 815

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exprimées dans le paragraphe 1 « Nouvelles normes applicables à compter de 2010 » de la note 1 – B.3 « Évolutions normatives » de l'annexe aux états financiers.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les

comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2010, nous avons considéré que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société présente dans ses actifs non courants, au poste « Autres actifs financiers », des actifs disponibles à la vente pour un montant net de 596 millions d'euros, tels que décrits dans la note 8 « Autres actifs financiers » de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 12-1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

COMPTES ANNUELS

Bilan	70
Compte de résultat	72
Annexe au comptes annuels	73
Notes sur le bilan – notes 1 à 5	73
Notes sur le compte de résultat – notes 6 à 11	75
Informations diverses – notes 12 à 20	76
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	77
Filiales et participations au 31 décembre 2010	78
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	80
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	81

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010			31/12/2009
		Montant brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		4	4	0	0
Immobilisations financières					
Autres participations		85 681	7 017	78 664	78 763
Autres titres immobilisés		98 915	0	98 915	98 915
Total	1-2	184 600	7 021	177 579	177 678
Créances					
Autres créances		25 804		25 804	5 814
Divers					
Disponibilités		0		0	
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		11		11	11
Total	3	25 815	0	25 815	5 825
Total actif		210 416	7 021	203 394	183 503

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		5 324	5 324
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 610	4 610
Écarts de réévaluation		229	229
Réserves			
Réserve légale		532	532
Réserves réglementées			
Autres réserves		144 727	144 727
Report à nouveau		22 904	(4 519)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		24 017	27 424
Total	4	202 342	178 325
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour charges		301	
Total	5	301	0
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15	0
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66	68
Dettes fiscales et sociales		670	369
Dettes diverses			
Autres dettes		0	4 740
Total	3	751	5 178
Total passif		203 394	183 503

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net		154	0
Autres produits	8	0	0
Total des produits d'exploitation		154	0
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	6	367	415
Impôts, taxes et versements assimilés	7	21	17
Autres charges	8	34	34
Total des charges d'exploitation		422	466
Résultat d'exploitation		(269)	(466)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		25 274	28 075
Autres intérêts et produits assimilés		10	20
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	33
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		25 285	28 129
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		99	1
Intérêts et charges assimilés		20	24
Total des charges financières		119	25
Résultat financier	9	25 166	28 104
Résultat courant avant impôt		24 897	27 638
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	39
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		0	39
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	39
Total des charges exceptionnelles		0	39
Résultat exceptionnel	10	0	0
Impôts sur les bénéfices	11	880	214
Total des produits		25 438	28 168
Total des charges		1 421	744
Bénéfice ou perte		24 017	27 424

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 1999, conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition, exception faite de certains titres de participation pour lesquels a été retenue la valeur réévaluée déterminée selon les modalités légales de la réévaluation au 31 décembre 1976.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2010	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4	0	0	4	0
Immobilisations financières					
Participations	85 681	0	0	85 681	85 681
Autres titres immobilisés	98 915	0	0	98 915	98 915
Total	184 600	0	0	184 600	184 596

RÉÉVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'incidence de la réévaluation légale de 1976 sur les immobilisations existantes au 31 décembre 2010 se résume comme suit :

Immobilisations non amortissables (en milliers d'euros)	Valeur en coût historique	Réévaluation	Valeur réévaluée
Participations	890	2 950	3 840

La réserve de réévaluation créée en contrepartie, au passif du bilan, pour un montant de 2 950 milliers d'euros, a été incorporée au capital au cours de l'exercice 1984-1985, par décision du Conseil d'administration du 17 octobre 1984.

NOTE 2 – AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2010	Dotations financières	Reprises financières	Amortissements cumulés au 31/12/2010	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4			4	
Immobilisations financières					
Titres de participation	6 918	99	0	7 017	7 017
Total	6 922	99	0	7 021	7 017

COMPTES ANNUELS

NOTE 3 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
État				
Autres créances	25 804	25 804		25 804
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	11	11		0
Total	25 815	25 815		25 804

ÉTAT DES DETTES

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit	15	15			
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs	66	66			
Dettes fiscales et sociales	670	670			
Autres dettes	0				0
Total	751	751			0

NOTE 4 – CAPITAUX PROPRES ET VARIATION DE LA SITUATION NETTE

Le capital social au 31 décembre 2010 est de 5324000 euros divisé en 266200 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2010	Affectation du résultat 2009	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2010	Capitaux propres au 31/12/2010
Capital social	5 324				5 324
Primes	4 610				4 610
Écarts de réévaluation	229				229
Réserve légale	532				532
Autres réserves	144 727				144 727
Report à nouveau	(4 519)	27 424			22 904
Résultat de l'exercice	27 424	(27 424)		24 017	24 017
Total	178 325	0		24 017	202 342

NOTE 5 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	2010	2009
Provision pour impôts	301	0

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2010	2009
Honoraires	(303)	(351)
Publicité	(39)	(35)
Services bancaires et frais sur titres	(25)	(30)
Total	(367)	(416)

NOTE 7 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	2010	2009
IFA	(21)	(16)

NOTE 8 – AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2010	2009
Jetons de présence versés	(34)	(34)

NOTE 9 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2010	2009
Revenus des titres de participation	4 585	22 261
Autres intérêts des conventions de trésorerie	(9)	(4)
Autres intérêts et produits assimilés	20 689	5 814
Perte sur créances liées à des participations	0	0
Dotations et reprises sur dépréciation	(99)	33
Total	25 166	28 104

NOTE 10 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2010	2009
Charges et produits nets sur opérations en capital	0	0

NOTE 11 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	24 897	(880)	24 017
Résultat exceptionnel	0	0	0
Total	24 897	(880)	24 017

COMPTES ANNUELS

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 12 – EFFECTIF MOYEN

Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

NOTE 14 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Jetons de présence : 34 milliers d'euros (idem 2009).

NOTE 15 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Voir ci-après.

NOTE 17 – INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises qui sont susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

(en milliers d'euros)	Montant net	Dont entreprises liées
Produits financiers	25 285	25 285
Charges financières	(119)	(119)

NOTE 18 – INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

NOTE 19 – CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré :
Odet
29500 Ergué-Gabéric

NOTE 20 – ENGAGEMENT HORS BILAN

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a constitué le 6 août 2010 au profit des bénéficiaires de la garantie en première demande consentie par Bolloré, un nantissement d'un compte titres sur lequel ont été créditées 900 000 actions Bolloré qu'elle détient. Cet engagement s'élève à 124470 milliers d'euros.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 324	5 324	5 324	5 324	5 324
Nombre d'actions émises	266 200	266 200	266 200	266 200	266 200
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	52 349	66 205	(18 208)	27 606	24 996
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	4 519	1 312	147	214	880
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	48 102	64 399	(18 260)	27 424	24 017
Montant des bénéfices distribués	43 923	54 837	0	0	5 058
III. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	180,00	243,78	(68,95)	102,90	90,59
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	181,00	241,92	(68,60)	103,02	90,22
Dividende versé à chaque actionnaire	165,00	206,00	0,00	0,00	19,00
IV. Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Société (en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% de capital Détenu
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société			
1. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)			
IER	4 105	(955)	52,41
2. Participations (de 10% à 50% du capital détenu par la société)			
Rivaud innovation	12 160	(7 509)	23,45
Plantations des Terres Rouges	17 029	529 462	22,81
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(2 758)	17,71
Compagnie de Pleuven	136 201	187 184	12,00
SAFA	4 040	7 460	11,98
Financière du Loch	236 940	173 276	11,95
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales (non reprises au paragraphe A)			
Filiales françaises (ensemble)			
Filiales étrangères (ensemble)			
2. Participations (non reprises au paragraphe A)			
Participations françaises (ensemble)			
Participations étrangères (ensemble)			
Total			

Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés en 2010	Siret
15 460	15 460	-	-	56 409	(3 556)	-	622 050 318 00063
2 852	1 102	-	-	-	172	-	390 054 815 00027
11 683	11 683	-	-	-	34 284	647	Société étrangère
1 771	826	-	-	136	(23)	-	428 773 980 00019
16 341	16 341	-	-	-	110 283	0	487 529 828 00013
1 411	1 411	-	-	-	1 230	55	409 140 530 00026
28 312	28 312	-	-	-	173 200	20 689	417 537 628 00014
45	45	-	-				
-	-	-	-				
-	-	-	-				
-	-	-	-				
77 875	75 180	-	-			21 391	

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Industrielle et Financière de l'Artois, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation, ainsi que des autres titres immobilisés en fonction de la valeur d'inventaire des filiales concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et principes comptables » de

l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

• Avec la société Financière de l'Odet

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire par la société Financière de l'Odet, votre Conseil d'administration du 30 juillet 2010 a autorisé :

- d'une part, le nantissement de 900 000 actions de la société Bolloré détenues par votre société au profit des porteurs d'obligations et des établissements bancaires contreparties au titre des instruments de couverture mis en place et ;
- d'autre part, la conclusion d'un accord aux termes duquel une rémunération, déterminée conformément aux conditions de marché, serait versée par Financière de l'Odet à votre société en contrepartie du nantissement précité.

Par convention du 9 août 2010, Financière de l'Odet s'est engagée, en contrepartie de la garantie consentie le 6 août 2010, à verser une rémunération annuelle égale à 0,3 % du montant maximal de 124 470 000 euros pouvant être appelé au titre de cette garantie, soit une rémunération annuelle de 373 410 euros.

Administrateurs intéressés :

- Vincent Bolloré ;
- Cédric de Bailliencourt ;
- Hubert Fabri.

II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011	84
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011	85
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	87
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription	88
Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011	89

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2011

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 23,1 millions d'euros, dont 23,4 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 7,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

Résultat de l'exercice	24 016 669,14
Report à nouveau antérieur	22 904 127,74
Bénéfice distribuable	46 920 796,88
Dividendes	5 057 800,00
Au compte « Report à nouveau »	41 862 996,88

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 19 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 22 juin 2011.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2009	2008	2007
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	-	-	206,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	-	-	54,84

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2007 était éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Constatation de l'expiration du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur d'Edmond Marchegay arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme Sébastien Bolloré, demeurant 22, avenue des Sycomores – 75016 Paris, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer à 65390 euros le montant global maximum des jetons de présence que le Conseil d'administration pourra allouer à ses membres pour l'exercice social en cours et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (PREMIÈRE RÉOLUTION)

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Directeur général, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt serait limité à 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros), étant précisé que le montant maximal global de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'utilisation de ladite autorisation ne pourrait excéder une valeur nominale de 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées à l'article L. 225-134 :

1. Limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital.
Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit, sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
2. Répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
3. Offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES, ATTRIBUTION D' ACTIONS NOUVELLES OU ÉLEVATION DU NOMINAL (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Il vous est proposé, en outre, de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL, LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL, VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (TROISIÈME RÉOLUTION)

L'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ainsi, nous vous demandons, par le vote de la troisième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

RÉSOLUTIONS

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS (QUATRIÈME RÉSOLUTION)

L'article L. 225-129-6 du Code de commerce dispose que lorsque l'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider une augmentation de capital (article L. 225-129-2), elle doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent et compte tenu de l'objet des première et deuxième résolutions de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un PEE.

Le prix des actions souscrites par les adhérents à un PEE sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

POUVOIRS À CONFÉRER (CINQUIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Exercice clos le 31 décembre 2010

Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 – Première résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider de différentes émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

La première résolution prévoit l'émission en une ou plusieurs fois avec maintien du droit préférentiel de souscription de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 1 700 000 euros. Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra quant à lui excéder 200 000 000 euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant cette opération, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale

des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la première résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RÉSOLUTIONS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Exercice clos le 31 décembre 2010

Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 – Quatrième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission est réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de cette opération et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2011

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

- décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

– le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuelles non comprises,

– à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à terme à des actions,

– le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;

- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre, le Conseil d'administration aura, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;

- prend acte que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

– limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, – répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- décide que le Conseil pourra, en outre, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités d'émission, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de fixer le cas échéant les modalités et bases de conversion, de déterminer les modalités de remboursement des valeurs mobilières représentant des titres de créance, de procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, d'imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission, de procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre et, généralement, de prendre toutes mesures, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités utiles à la réalisation et à la bonne fin des émissions envisagées, de constater les augmentations de capital qui en résulteront et de modifier corrélativement les statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente délégation, le Conseil d'administration établira, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5, un rapport complémentaire à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130-3 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social, pendant une durée de vingt-six mois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente Assemblée ;

- décide, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondant à l'ensemble des rompus seront vendues ; le produit net de la vente étant alloué aux titulaires de ces rompus, au prorata de leurs droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

RÉSOLUTIONS

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément, d'une part, aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138-1 du Code de commerce et, d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, est valable à compter de la présente Assemblée et ce pour une durée de vingt-six mois.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Attestation du rapport financier annuel	92
Document d'information annuel	92

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 avril 2011
Cédric de Bailliencourt,
Président-directeur général

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société (www.sif-artois.com).
Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

COMMUNIQUÉS

31/03/2011	Résultats 2010
11/02/2011	Chiffre d'affaires 2010
05/11/2010	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010
31/08/2010	Résultats du premier semestre 2010
31/08/2010	Rapport financier semestriel 2010
08/07/2010	Nouvelle version du rapport financier annuel 2009
15/06/2010	Résultats des votes des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 11 juin 2010
20/05/2010	Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire
20/05/2010	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du Code de commerce
12/05/2010	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009
30/04/2010	Mise à disposition du rapport financier annuel 2009
30/04/2010	Rapport annuel 2009
08/04/2010	Résultats année 2009
19/02/2010	Chiffre d'affaires exercice 2009

PUBLICATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET : WWW.SIF-ARTOIS.COM

31/08/2010	Rapport financier semestriel 2010
30/04/2010	Rapport annuel 2009

RAPPORT ANNUEL DISPONIBLE AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

30/05/2011	Rapport annuel 2010
28/05/2010	Rapport annuel 2009

INFORMATIONS PUBLIÉES AU BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES (BALO) DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET : WWW.JOURNAL-OFFICIEL.GOUV.FR

25/06/2010	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2009
21/04/2010	Rectification de l'annonce du 19 avril 2010
19/04/2010	Avis de convocation pour l'Assemblée ordinaire du 11 juin 2010

INFORMATIONS DÉPOSÉES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

02/07/2010	Dépôt des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010 (dépôt numéro 13446 du 2 juillet 2010).
02/07/2010	Dépôt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 consécutif à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010 (dépôt numéro 13445 du 2 juillet 2010).
13/07/2010	Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant (dépôt numéro 20413 du 13 juillet 2010).
30/09/2010	Dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Direction générale (dépôt numéro 13445 du 2 juillet 2010) : - Nomination d'un Président du Conseil, - Nomination d'un Directeur général.

INFORMATIONS MISES À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES, PRÉALABLEMENT À LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

Préalablement à l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010

- L'avis de réunion valant convocation paru dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* n° 47 du 19 avril 2010
- L'avis de convocation paru dans le journal des annonces légales *Le Quotidien juridique* n° 100 du 20 mai 2010
- Les statuts
- L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du Groupe
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- Le rapport du Conseil d'administration
- Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolutions
- La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés
- La liste des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital
- La liste des actionnaires arrêtée par la société trois jours ouvrés qui précèdent l'Assemblée générale

Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33
Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com

Bolloré 